



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 30 octobre 2018, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le pro-maire, Jude Boucher, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Martin Ferron, maire
Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1

Sont également présents :

M^c Gérald Laprise, directeur général
M^c Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le pro-maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018;

1.3.- Adoption du *Règlement numéro 907 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Malartic;*

1.4.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

1.5.- Ajout au contrat d'assurance municipale MMQP-03-089015.12 : Club de

**RÉSOLUTION
2018-10-322**



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ski de fond et sports de plein air de Malartic;

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Horaire des services municipaux durant la période des fêtes 2018;

3.2.- Délégation de signataires : Entente de services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge;

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2018;

4.2.- Rapport financier – dépôt de deux états comparatifs;

5.0.- URBANISME

5.1.- Demande de dérogation mineure de Gestion Meglab inc. au 900, chemin du Lac-Mourier;

5.2.- Vente d'une parcelle de terrain à la société ASDR Canada inc. (5 575 m²);

5.3.- Vente d'une parcelle du terrain numéro 3 163 140 du cadastre du Québec à la société Gestion Meglab inc. (2 200 m²);

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Plan de visibilité et prévision budgétaire – Ma Fête de l'Artic 2019;

7.2.- Désignation d'un représentant à Camping Québec;

7.3.- Conférence de presse – Téléthon de La Ressource – Théâtre Meglab, le 22 novembre 2018;

7.4.- Désignation d'un signataire : demande de subvention d'Emplois d'été Canada 2018 et 2019;

7.5.- Offre de partenariat – Marché de Noël : 1^{er} décembre 2018;

7.6.- Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 (PSSPA);

7.7.- Salle d'entraînement – mois de décembre ouvert gratuitement à toute la population;

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Éclairage de l'avenue Armstrong;

8.2.- Attribution des contrats de camionnage - Liste d'éligibilité 2018-2019;

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

9.1.- Formation 2019-2020 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- Chevaliers de Colomb – Noël des enfants – 15 décembre 2018;

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0.- **CORRESPONDANCE**

13.1.- Club de l'âge d'Or de Malartic – Demande permission de stationner sur le terrain voisin de leur stationnement;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

**RÉSOLUTION
2018-10-323**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-10-324**

1.3.- **Adoption du Règlement numéro 907 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement 907 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

1.4.- **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposés devant le conseil :

M. Martin Ferron, maire.

Mme Sylvie Daigle, conseillère district no 1.

Mme Catherine Larivière, conseillère district no 2.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

M. Jude Boucher, conseiller district no 3.
Poste vacant, district no. 4.
M. Daniel Magnan, conseiller district no 5.
M. Jean Turgeon, conseiller district no 6.

**1.5.- Ajout au contrat d'assurance municipale MMQP-03-089015.12 :
Club de ski de fond et sports de plein air de Malartic**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Horaire des services municipaux durant la période des fêtes 2018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ANNONCER la fermeture de l'hôtel de ville du 24 décembre 2018 au
6 janvier 2019 inclusivement;

DE DÉCRÉTER la fermeture des bureaux municipaux des différents
services comme suit :

- Administration, greffe, trésorerie, urbanisme et environnement :
du 24 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement;
- Bibliothèque municipale : du 24 décembre 2018 au 2 janvier
2019 inclusivement;
- Bureau administratif du Service des loisirs et de la culture : du 24
décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclusivement;
- Centre Michel-Brière : du 24 au 26 décembre 2018 et du 31
décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement;

Adoptée.

**3.2.- Délégation de signataires : Entente de services aux sinistrés – Société
canadienne de la Croix-Rouge**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et M^c Gérald Laprise,
directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic,
l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Malartic et la Société
canadienne de la Croix-Rouge;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2018

Dépôt du document à titre d'information.

RESOLUTION
2018-10-325

RESOLUTION
2018-10-326



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

4.2.- Rapport financier – dépôt de deux états comparatifs

CONFORMÉMENT aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q., c. C-19), M^e Gérald Laprise, directeur général, en l'absence de la trésorière adjointe, Mme Kim Lamontagne, dépose deux états comparatifs pour l'exercice financier au 30 septembre 2018.

5.0.- URBANISME

5.1.- Demande de dérogation mineure de Gestion Meglab inc. au 900, chemin du Lac-Mourier

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

5.2.- Vente d'une parcelle de terrain à la société ASDR Canada inc. (5 575 m²)

CONSIDÉRANT QUE la société ASDR Canada inc. désire se porter acquéreur d'une partie des lots numéros 3 163 140 et 4 429 347 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Malartic, à savoir ± 5 575 m², tel qu'il appert du plan présenté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville de Malartic accepte de vendre une partie des lots numéros 3 163140 et 4 429 347 du cadastre du Québec, à la société ASDR Canada inc. à 0,75 \$/pi², plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 0,75 \$/pi², plus les taxes applicables, une partie des lots numéros 3 163 140 et 4 429 347 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Malartic, d'une superficie de ± 60 000 pi² à la société ASDR Canada inc.;

D'AUTORISER le directeur général, M^e Gérald Laprise, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat type;

DE DÉLÉGUER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à mandater un arpenteur-géomètre, afin de préparer tous les documents requis et nécessaires pour donner suite à la présente vente;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié;

Adoptée.

5.3.- Vente d'une parcelle du terrain numéro 3 163 140 du cadastre du Québec à la société Gestion Meglab inc. (2 200 m²)

CONSIDÉRANT QUE la société Gestion Meglab inc. désire se porter acquéreur d'une partie du lot numéro 3 163 140 du cadastre du Québec, à savoir ± 2 200 m², tel qu'il appert du plan présenté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville de Malartic accepte de vendre

RÉSOLUTION
2018-10-327

RESOLUTION
2018-10-328



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

une partie du lot numéro 3 163 140 du cadastre du Québec, à la société Gestion Meglab inc. à 0,75 \$/pi², plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 0,75 \$/pi², plus les taxes applicables, une partie du lot numéro 3 163 140 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Malartic, d'une superficie de ± 2 200 m² à la société Gestion Meglab inc.;

D'AUTORISER le directeur général, M^e Gérald Laprise, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat type;

DE DÉLÉGUER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à mandater un arpenteur-géomètre, afin de préparer tous les documents requis et nécessaires pour donner suite à la présente vente;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Plan de visibilité – Ma Fête de l'Artic 2019

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture a proposé au conseil un plan de visibilité pour Ma Fête de l'Artic 2019, tel qu'il appert du plan présenté;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan de visibilité pour Ma Fête de l'Artic 2019, tel que soumis;

Adoptée.

7.2.- Désignation d'un représentant à Camping Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, pour représenter la Ville de Malartic auprès de Camping Québec;

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à demander et à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le Camping

RÉSOLUTION
2018-10-329

RÉSOLUTION
2018-10-330



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

régional de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-10-331**

**7.3.- Conférence de presse – Téléthon de La Ressource – Théâtre Meglab,
le 22 novembre 2018**

CONSIDÉRANT QUE le Téléthon de La Ressource souhaite tenir une conférence de presse le 22 novembre 2018 au Théâtre Meglab;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville prête gratuitement au Téléthon de La Ressource les installations du Théâtre Meglab pour la tenue de leur conférence de presse du 22 novembre 2018;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-10-332**

**7.4.- Désignation d'un signataire : demande de subvention d'Emplois
d'été Canada 2018 et 2019**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Tessier a quitté son poste de directeur du Service des loisirs et de la culture à la Ville de Malartic, le 7 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Tessier, à titre de directeur du Service des loisirs et de la culture, avait été autorisé par le conseil de ville à déposer des demandes de projets dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2018 au nom de la Ville de Malartic, tel qu'il appert de la résolution 2018-01-032;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tommy Auger-Cadieux a été nommé et embauché pour agir à titre de directeur du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tommy Auger-Cadieux est entré en fonction le 9 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à compléter les procédures pour obtenir les subventions accordées dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2018;

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à déposer des demandes de projets et de subvention dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2019;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2018-10-333**

7.5.- Offre de partenariat – Marché de Noël : 1^{er} décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le Marché de Noël de Malartic a un besoin de biens et services pour sa deuxième édition qui se tiendra le 1^{er} décembre 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le Marché de Noël de Malartic demande l'autorisation de pouvoir faire une demande de permis de réunion pour les installations du Marché public de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la demande des bénévoles du Marché de Noël de Malartic au regard des biens et services décrits dans la lettre du 26 octobre 2018, jointe à la présente;

D'AUTORISER les bénévoles du Marché de Noël de Malartic à faire une demande auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'obtention d'un permis de réunion;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2018-10-334

7.6.- **Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 (PSSPA)**

CONSIDÉRANT QUE le *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)* mis en place par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est doté d'une enveloppe de 6 millions de dollars pour les périodes financières de 2018 à 2021;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme (PSSPA) poursuit plusieurs objectifs dont l'amélioration de la pérennité, de la fonctionnalité, de la sécurité et de la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière maximale accordée en vertu du Programme ne peut excéder 80 % du total des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ pour une municipalité ou une MRC de 10 000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le dépôt des projets est le 12 novembre 2018 pour l'année 2019 et que ce programme se poursuit jusqu'en 2021;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à déposer et à signer une demande, pour et au nom de la Ville de Malartic, au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

Adoptée.

RÉSOLUTION
2018-10-335

7.7.- **Salle d'entraînement – mois de décembre ouvert gratuitement à toute la population**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite promouvoir la pratique de l'activité physique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la salle d'entraînement de l'École secondaire Le Tremplin soit accessible gratuitement à toute la population de Malartic pour le mois de décembre 2018;

Il est demandé à la greffière de faire la promotion de l'activité en diffusant l'information sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Éclairage de l'avenue Armstrong

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer 3 lampadaires sur l'avenue Armstrong;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consulter les résidents concernés sur l'emplacement des lampadaires avant de procéder à leur installation;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de soumissions pour l'éclairage de l'avenue Armstrong, les soumissions ci-après ont été reçues:

CONSIDÉRANT QUE la société Nord-Ouest Électrique a déposé une soumission pour l'aménagement de 3 nouveaux lampadaires sur la rue Armstrong au montant de 16 000 \$, plus les taxes applicables, le 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la société Wesco Distribution Val-d'Or a déposé une soumission pour 3 bras décoratifs en aluminium et 3 luminaires Del 100 watts au montant de 3 090 \$, plus les taxes applicables, le 26 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics recommande de retenir les soumissions des sociétés Nord-Ouest Électrique et Wesco Distribution Val-d'Or;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement de 3 nouveaux lampadaires sur la rue Armstrong au montant de 16 000 \$, plus les taxes applicables, à la société Nord-Ouest Électrique;

D'OCTROYER le contrat pour 3 bras décoratifs en aluminium et 3 luminaires Del 100 watts au montant de 3 090 \$, plus les taxes applicables, à la société Wesco Distribution Val-d'Or;

DE MANDATER le directeur du Service des travaux publics afin de consulter les résidents concernés avant de procéder à l'installation desdits lampadaires;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2018-10-336



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2018-10-337

8.2.- Attribution des contrats de camionnage - Liste d'éligibilité 2018-2019

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la liste d'éligibilité 2018-2019 pour l'attribution des contrats de camionnage, telle qu'annexée à la présente résolution;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION
2018-10-338

9.1.- Formation 2019-2020 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic prévoit la formation de 4 candidats à *Pompier 1* et 1 candidat à *Officier 1*, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Vallée-de-l'Or en conformité avec l'article 6 dudit programme;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Adoptée.

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- **Chevaliers de Colomb – Noël des enfants – 15 décembre 2018**

Correspondance déposée au conseil et référée au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0. **CORRESPONDANCE**

13.1.- **Club de l'âge d'Or de Malartic – Demande permission de stationner sur le terrain voisin de leur stationnement**

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Club de l'âge d'Or de Malartic ont fait une demande pour l'utilisation du terrain adjacent à leur stationnement et appartenant à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic aménagera à l'été 2019 ce terrain désigné « Place Marcel-Côté »;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PERMETTRE aux membres et usagers du Club de l'âge d'Or de Malartic d'utiliser le terrain adjacent à leur stationnement à titre de stationnement temporaire jusqu'au début de l'aménagement de la « Place Marcel-Côté »;

Adoptée.

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 05

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


JUDE BOUCHER
PRO-MAIRE


M^c KATHY GAUTHIER
GREFFIERE

RÉSOLUTION
2018-10-339

RÉSOLUTION
2018-10-340